



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
14 mai 2025
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Trente-quatrième session extraordinaire
Genève, 15 et 16 avril 2025

**Rapport du Conseil du commerce
et du développement sur sa trente-quatrième
session extraordinaire**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, les 15 et 16 avril 2025



Introduction

La trente-quatrième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, les 15 et 16 avril 2025. Au cours de la session, le Conseil a tenu deux séances plénières.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

A. Le développement économique en Afrique – Libérer le potentiel commercial de l'Afrique : Stimuler les marchés régionaux et réduire les risques

Conclusions concertées 588 (EX-LXXVIII)

Le Conseil du commerce et du développement

1. *Accueille avec satisfaction le Rapport 2024 sur le développement économique en Afrique* et prend note des conclusions de ce rapport, dans lequel la CNUCED appelle l'attention sur plusieurs chocs et vulnérabilités qui entravent le potentiel commercial de l'Afrique, et met en évidence le rôle transformateur que peuvent jouer les réseaux régionaux de commerce en valeur ajoutée dans le renforcement de la résilience du continent, en particulier dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

2. *Est conscient* que les économies africaines sont parmi les plus vulnérables dans le contexte actuel de polycrise, marqué par des chocs politiques, économiques, climatiques, technologiques et démographiques, qui freinent le développement durable et nuisent à la résilience du commerce ;

3. *Souligne* qu'il est crucial de mettre en place un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce ;

4. *Réaffirme* que l'intensification des activités commerciales et créatrices de valeur ajoutée au niveau intra-africain est essentielle pour protéger le continent contre les chocs extérieurs, et insiste sur le potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui peut jouer un rôle transformateur en faveur de la diversification économique, du renforcement de la résilience des chaînes d'approvisionnement et de l'expansion du commerce intra-africain ;

5. *Est conscient* que la diversification économique est indispensable pour réduire les vulnérabilités structurelles de l'Afrique, telles que la forte dépendance à l'égard des exportations de ressources naturelles et le manque de marge d'action budgétaire, et que ces vulnérabilités structurelles accentuent l'exposition des économies africaines aux fluctuations des marchés mondiaux ;

6. *Sait* à quel point il importe que les pays d'Afrique œuvrent à la création d'un environnement économique favorable, notamment en assurant la stabilité de la situation politique et du cadre réglementaire pour encourager l'entrepreneuriat, en soutenant les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, en particulier celles qui appartiennent à des femmes et à des jeunes, en facilitant l'intégration des activités du secteur informel dans le secteur formel et en favorisant l'intégration régionale et l'établissement de partenariats internationaux dans le but d'attirer des investissements ;

7. *Insiste* sur l'importance des politiques nationales, ainsi que du rôle complémentaire que joue la communauté internationale dans le renforcement de la stabilité macroéconomique et de la résilience face aux crises en optimisant les dépenses publiques au moyen de mécanismes de planification budgétaire à l'épreuve des chocs et de pratiques de prêt et d'emprunt responsables, et en mettant en place des marchés financiers régionaux pour éviter une dépendance excessive à l'égard de l'emprunt extérieur et stabiliser les transactions internationales ;

8. *Souligne* que la réduction des coûts commerciaux en Afrique, en particulier dans les pays sans littoral, peut atténuer les effets de la fragmentation persistante des chaînes d'approvisionnement régionales en remédiant à de multiples problèmes, tels que le niveau élevé des coûts commerciaux non tarifaires, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, la faiblesse des infrastructures commerciales et le manque de connectivité, qui entravent le commerce intra-africain et accentuent la vulnérabilité aux incertitudes des marchés ;

9. *Insiste* sur la nécessité de mobiliser des capitaux nationaux et régionaux pour investir dans la création de réseaux régionaux évolutifs et inclusifs, soutenus par des mécanismes de dialogue public-privé, des mesures d'incitation ciblées et des instruments de mutualisation des risques ;

10. *Encourage* les pays à intensifier la mobilisation d'investissements dans les infrastructures de production, les infrastructures commerciales et la connectivité numérique, en particulier dans les transports et les technologies de l'information et des communications, pour stimuler la participation aux réseaux régionaux de commerce en valeur ajoutée, réduire les coûts commerciaux et atténuer les goulets d'étranglement logistiques en cas de perturbations mondiales ;

11. *Invite* les partenaires de développement de l'Afrique à promouvoir l'investissement étranger direct en Afrique en favorisant l'intégration régionale et l'établissement de partenariats internationaux, l'objectif étant de stimuler la croissance économique et le développement durable, et de faciliter le transfert de connaissances et de technologies selon des modalités arrêtées d'un commun accord ;

12. *Insiste* sur le rôle positif que le commerce numérique et les systèmes de paiement numérique peuvent jouer dans la promotion de mécanismes d'intégration financière et de paiement régionaux, comme le Système de paiement et de règlement panafricain, contribuant ainsi à réduire la dépendance à l'égard des monnaies étrangères et à accroître la participation au commerce régional de produits à valeur ajoutée ;

13. *Souligne* qu'il importe que la CNUCED continue d'aider les entreprises d'Afrique, en particulier les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, à renforcer leurs capacités de gestion des risques, notamment en institutionnalisant des pratiques de gestion des risques, en adoptant des instruments de couverture financière et en participant à des mécanismes internationaux de facilitation du commerce ;

14. *Encourage* la mise au point et l'utilisation d'outils régionaux d'étude diagnostique du commerce, d'analyse des réseaux et d'information commerciale, qui permettent de suivre les flux commerciaux, de repérer les vulnérabilités et d'éclairer les interventions stratégiques, et invite les partenaires de développement en mesure de le faire à intensifier leur appui aux institutions œuvrant dans le domaine du commerce, à la modernisation des services douaniers et au développement des compétences des acteurs du commerce régional ;

15. *Souligne* qu'il importe que les partenaires de développement bilatéraux, régionaux et internationaux, ainsi que les institutions multilatérales, selon qu'il convient, continuent d'accorder des financements à des conditions favorables, d'instaurer des mécanismes d'allègement de la dette, de mettre en place des instruments d'atténuation des risques financiers et de mener des programmes de renforcement des capacités pour renforcer la résilience des pays d'Afrique face aux incertitudes des marchés, donner des moyens d'action aux entreprises africaines, soutenir les priorités de développement des pays d'Afrique et accroître la compétitivité du continent sur les marchés mondiaux ;

16. *Insiste* sur la nécessité pour la communauté internationale d'agir de concert face aux problèmes de liquidité de l'Afrique afin de soutenir les aspirations du continent au développement durable et à la transformation économique ;

17. *Demande* à la CNUCED de continuer à répondre aux préoccupations et besoins de l'Afrique dans les domaines du commerce et du développement, notamment en conduisant des travaux d'analyse des politiques, en prodiguant des conseils sur les politiques à suivre et en menant des activités de renforcement des capacités, pour aider les pays du continent à

exploiter le potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine, à renforcer leurs capacités productives et à promouvoir ainsi leur croissance économique.

*Séance plénière de clôture
Le 16 avril 2025*

B. Autres décisions du Conseil

Le développement économique en Afrique – Libérer le potentiel commercial de l’Afrique : Stimuler les marchés régionaux et réduire les risques

1. À sa séance plénière de clôture, le 16 avril 2025, le Conseil du commerce et du développement a adopté les conclusions concertées sur le point 2 de l’ordre du jour, telles que négociées au cours de la session (voir chap. I, sect. A, ci-dessus).

II. Résumé du Président

A. Le développement économique en Afrique – Libérer le potentiel commercial de l’Afrique : Stimuler les marchés régionaux et réduire les risques

(Point 2 de l’ordre du jour)

2. Au titre de ce point de l’ordre du jour, un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté le Rapport 2024 sur le développement économique en Afrique, intitulé *Libérer le potentiel commercial de l’Afrique : Stimuler les marchés régionaux et réduire les risques*. Il a souligné que l’Afrique devait remédier à ses vulnérabilités structurelles et favoriser l’intégration commerciale au niveau régional pour créer des débouchés commerciaux de nature à promouvoir sa croissance et son développement. Il a illustré les points clés de son propos en évoquant le secteur manufacturier et les petites et moyennes entreprises de la région. Les principales recommandations du rapport, adressées aux acteurs nationaux des secteurs public et privé, ainsi qu’aux partenaires de développement de l’Afrique, mettaient en évidence la nécessité d’améliorer la stabilité macroéconomique, d’optimiser les perspectives de développement de marchés régionaux et de renforcer les cadres institutionnels et organisationnels pour faciliter le commerce international.

3. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations suivants : Union européenne (au nom de l’Union européenne et de ses États membres) ; Pérou (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Suisse (au nom du groupe JUSSCANNZ) ; Népal (au nom des pays les moins avancés) ; Malaisie (au nom du Groupe des États d’Asie et du Pacifique) ; République dominicaine (au nom des petits États insulaires en développement) ; Jamaïque (au nom de la Communauté des Caraïbes) ; République bolivarienne du Venezuela (au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies) ; Chine ; Indonésie ; Namibie ; Maroc ; Gambie ; Brésil ; Fédération de Russie ; Libye ; Liban ; Espagne ; Zimbabwe ; Finlande ; Éthiopie ; Kenya ; République bolivarienne du Venezuela ; Côte d’Ivoire ; République islamique d’Iran ; Pérou ; République-Unie de Tanzanie ; Pakistan ; Lesotho ; Allemagne ; Bangladesh ; Égypte ; Arabie saoudite ; Zambie.

4. Un groupe régional s’est félicité du travail d’analyse économique approfondi des auteurs du rapport, ainsi que des recommandations formulées, souscrivant à la conclusion selon laquelle les principales vulnérabilités de l’Afrique étaient sa dépendance à l’égard des produits de base, le niveau d’endettement élevé et le manque critique d’infrastructures technologiques et d’infrastructures de connectivité. La Zone de libre-échange continentale africaine constituait toutefois un levier essentiel pour stimuler le commerce intra-africain, réduire la dépendance extérieure et promouvoir la création de valeur ajoutée sur le continent. La montée du protectionnisme et de l’unilatéralisme, alimentée notamment par le principe de la « juridiction au bras long » et par l’adoption de mesures tarifaires et non tarifaires, faisait planer une grave menace sur le multilatéralisme.

5. Un autre groupe régional s'est fait l'écho de l'appel lancé dans le rapport en faveur d'un approfondissement du commerce régional dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui était susceptible d'accroître considérablement la résilience du continent face aux perturbations des marchés mondiaux. Ainsi que le préconisait la CNUCED, le développement devait rester axé sur les besoins des plus vulnérables, qui pâtiraient le plus des dynamiques actuelles du commerce mondial.

6. Un autre groupe régional encore s'est lui aussi félicité des travaux d'analyse présentés dans le rapport, a rappelé son partenariat économique avec l'Afrique et a évoqué les vulnérabilités du continent, le niveau élevé des coûts commerciaux et des droits de douane, ainsi que l'importance du renforcement de la résilience. Le commerce avec l'Afrique devait être facilité au moyen de couloirs commerciaux et d'autres instruments déjà utilisés par l'Afrique du Sud et d'autres pays de la région. Un autre groupe régional a souligné que le rapport était objectif et scientifique, et qu'il devait en être de même pour tous les rapports de la CNUCED. Il était crucial que les pays d'Afrique diversifient leur économie, intensifient le commerce intra-africain, utilisent des outils financiers innovants et tirent parti de leur jeune population et des ressources abondantes du continent. Les recommandations formulées offraient des solutions prometteuses de renforcement de la résilience des économies d'Afrique face aux chocs interconnectés et aux risques commerciaux qui en découlaient.

7. Un groupe régional s'est félicité des recommandations du rapport, qui pourraient aider les pays les moins avancés d'Afrique dans leurs efforts de développement. Le commerce était un vecteur de développement et de renforcement de la résilience face aux chocs extérieurs. Toutefois, les marchés étaient sous-utilisés et les mesures tarifaires entravaient le développement, de même que les difficultés d'accès à l'énergie et au financement. L'Afrique avait besoin du soutien de la communauté internationale et des institutions multilatérales dans plusieurs secteurs.

8. Un autre groupe régional a déclaré que certaines difficultés (changements climatiques, problèmes économiques et technologiques, interconnexion, etc.) étaient communes aux pays d'Afrique et aux petits États insulaires en développement. Le monde était en proie à une polycrise, et l'Afrique était en première ligne. Il importait donc de renforcer la résilience des pays du continent pour leur permettre de mieux tirer parti des possibilités qui s'offriraient à eux à l'avenir.

9. De nombreuses délégations ont rappelé que l'Afrique et les pays de la Communauté des Caraïbes pâtissaient des conséquences de chocs extérieurs qui appelaient des politiques et des solutions de financement innovantes, et ont évoqué les six domaines de vulnérabilité autour desquels les auteurs du rapport avaient structuré leur analyse.

10. Un groupe de pays a déclaré que l'élaboration d'un plan de connectivité Afrique-ONU, coordonné par la CNUCED, pourrait constituer une première étape dans la mobilisation des ressources nécessaires à la création de couloirs logistiques et du soutien des secteurs public et privé. En outre, l'établissement d'un observatoire des risques commerciaux, qui aurait pour mission le suivi des chocs climatiques, géopolitiques et économiques, présenterait un intérêt stratégique.

11. Une délégation a rappelé que la Chine avait exempté 33 pays d'Afrique de droits de douane en 2024 et encourageait la coopération avec le continent dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Il importait de respecter les règles commerciales de l'Organisation mondiale du commerce et les principes du multilatéralisme. Certaines délégations ont rappelé la nécessité de se conformer aux règles de l'Organisation mondiale du commerce afin que l'Afrique puisse tirer parti du commerce.

12. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité du respect des règles de l'Organisation mondiale du commerce, et une délégation a souligné l'importance d'une coopération Sud-Sud axée sur l'intégration et fondée sur les principes de souveraineté et d'autodétermination.

13. Une autre délégation a déclaré que, face aux vulnérabilités de l'Afrique, il fallait mettre en place des initiatives fortes, en particulier dans les domaines des chaînes de valeur, de l'assistance technique et du financement de projets de développement africains, dans l'esprit de la Conférence Asie-Afrique tenue à Bandung (Indonésie). Une autre délégation a

rappelé la coopération multisectorielle de son pays avec l’Afrique et la tenue, en 2026, d’un sommet Fédération de Russie-Afrique. Une autre délégation encore a appelé à consolider la paix, à investir dans l’intelligence artificielle et à créer des mécanismes de résilience face aux changements climatiques.

14. Certaines délégations ont déclaré qu’il fallait développer les mécanismes de résilience face aux chocs extérieurs et aux obstacles tarifaires et non tarifaires, ainsi que les chaînes d’approvisionnement. Une délégation a évoqué les grandes stratégies multisectorielles de son pays, en particulier deux initiatives régionales axées sur le renforcement de la fiabilité de l’approvisionnement en énergie et le développement de la côte atlantique de l’Afrique. Une autre délégation a rappelé les initiatives phares de son pays en faveur du développement de plusieurs secteurs en Afrique.

15. Une autre délégation a souligné qu’il importait de promouvoir la coopération internationale pour soutenir le développement de l’Afrique, et que des cadres internationaux et des accords régionaux permettraient de mettre les objectifs de développement du continent en phase avec les priorités mondiales.

16. Plusieurs délégations ont insisté sur les difficultés de développement de l’Afrique et demandé à la CNUCED d’évaluer les vulnérabilités du continent aux chocs extérieurs et ses problèmes économiques structurels. Il importait de créer des chaînes de valeur, de promouvoir l’échange de connaissances et d’élaborer des politiques de développement cohérentes.

17. Une délégation a rappelé la troisième édition du Forum sur l’avenir des pays les moins avancés, dont le but avait été de promouvoir le renforcement de la résilience face aux chocs systémiques. La CNUCED s’appuierait sur les enseignements tirés de cette manifestation dans ses travaux consacrés aux pays les moins avancés. Plusieurs délégations ont rappelé que les récentes crises mondiales avaient mis en évidence les vulnérabilités de l’Afrique, qui avait besoin du soutien de la communauté internationale. Une délégation a fait observer que le Lesotho avait mis en place un plan de développement qui prévoyait la création d’une chaîne de valeur industrielle. Une autre délégation a appelé l’attention sur le déclin du commerce en Afrique et sur la nécessité de soutenir les pays du continent, notamment en leur apportant une assistance technique.

18. Une délégation a rappelé les conséquences des multiples crises mondiales et leurs répercussions en Afrique, ainsi que l’importance de la Zone de libre-échange continentale africaine, du commerce des services et de la propriété intellectuelle. Elle a aussi évoqué les projets menés par son pays en Afrique.

19. Plusieurs délégations ont souligné qu’il importait d’appliquer l’Agenda 2063 de l’Union africaine pour favoriser le développement et accroître la résilience face aux chocs extérieurs. Une délégation a mentionné le fonds mis en place par son pays pour financer des projets de développement en Afrique et promouvoir le commerce intra-africain.

20. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a conclu la discussion en déclarant que les idées et les positions exprimées pouvaient éclairer l’élaboration du document final de la seizième session de la Conférence.

B. Séance plénière de clôture

21. À la séance plénière de clôture, la représentante d’un groupe régional a rappelé que la session extraordinaire, qui avait été opportune et productive, avait été organisée à la demande de son groupe, compte tenu de la nécessité urgente d’éliminer les obstacles au développement inclusif et durable des pays d’Afrique. Dans les conclusions concertées, le Conseil s’était dit conscient que ces pays étaient les plus vulnérables face à la polycrise. La représentante a souligné que les conclusions concertées mettaient aussi en évidence le rôle de la diversification économique, qui était l’une des priorités de son groupe et un enjeu crucial pour le continent africain. Le groupe avait également appelé l’attention sur cette question dans le document de position qu’il avait soumis en amont de la seizième session de la Conférence. La représentante a exprimé le souhait que les conclusions concertées qui traitaient de problèmes auxquels l’Afrique était confrontée, comme la dépendance à l’égard

des produits de base, fassent l'objet de débats plus approfondis et ouverts. Toujours dans les conclusions concertées, le Conseil encourageait les pays à intensifier la mobilisation d'investissements dans les infrastructures de production, les infrastructures commerciales et la connectivité numérique. Il soulignait aussi qu'il importait que les partenaires de développement bilatéraux, régionaux et internationaux continuent d'accorder des financements à des conditions favorables. La représentante d'une délégation a ajouté que sa délégation continuait d'appeler la communauté internationale à soutenir l'Afrique, en particulier dans le processus d'intégration nécessaire pour assurer le développement économique du continent et le bien-être de ses citoyens.

22. La représentante d'un autre groupe régional s'est félicitée des débats constructifs qui avaient débouché sur les conclusions concertées. Elle a fait remarquer que le grand nombre de participants à la session et aux négociations témoignait de l'importance que revêtait l'Afrique aux yeux de tous. Étant donné que le continent abritait le plus grand nombre de pays parmi les moins avancés et de pays en développement sans littoral, il convenait de lui accorder un haut degré de priorité dans l'action menée en faveur du développement. La CNUCED avait élaboré un rapport complet, dans lequel elle formulait des recommandations globales et axées sur les vulnérabilités de l'Afrique, expliquant notamment que certaines initiatives régionales, comme la création de mécanismes de facilitation des flux internationaux de capitaux et de marchandises, pouvaient considérablement réduire les risques et favoriser la création de valeur. Un ensemble de problèmes nationaux, régionaux et internationaux entravaient l'essor commercial et le développement de l'Afrique. Pour remédier à ces problèmes, des mesures complémentaires et cohérentes devaient être prises à tous les niveaux. La représentante a encouragé la CNUCED à approfondir ses travaux consacrés à l'Afrique et à tous les pays vulnérables, y compris les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Le groupe espérait bien que le document final de la seizième session de la Conférence rendrait justement compte de cette réalité.

23. Le représentant d'un autre groupe régional a accueilli avec satisfaction le rapport et dit espérer que celui-ci offrait des orientations aux décideurs, en particulier sur le renforcement et l'approfondissement de l'intégration régionale par l'adoption de cadres réglementaires et de politiques de promotion de la stabilité macroéconomique. Son groupe soutenait cette intégration au moyen de divers instruments et mécanismes. L'approche constructive et pragmatique qui avait présidé aux négociations augurait favorablement des débats relatifs à la seizième session de la Conférence.

24. La représentante d'une délégation s'est félicitée des conclusions du rapport, qui montrait que les vulnérabilités de l'Afrique accentuaient les effets des chocs extérieurs, exposant les pays du continent à des risques considérables, en particulier dans les domaines du commerce et de l'investissement. Elle a fait siennes les conclusions concertées sur la nécessité urgente pour les partenaires de développement bilatéraux, régionaux et internationaux d'agir concrètement et de concert pour remédier aux problèmes posés par les incertitudes des marchés. La communauté internationale devait continuer, à titre prioritaire, d'accorder des financements à des conditions favorables, d'améliorer les mécanismes d'allègement de la dette, de mettre en place des instruments d'atténuation des risques financiers, d'investir dans des programmes de renforcement des capacités et de donner des moyens d'action aux entreprises africaines. La représentante a aussi souligné qu'il importait d'aider les pays d'Afrique à trouver des solutions à leurs problèmes de liquidité. La coopération internationale était essentielle pour soutenir le continent dans son développement durable et sa transformation économique. Se faisant à nouveau l'écho des conclusions concertées, la représentante a demandé à la CNUCED de continuer à prodiguer des conseils sur les politiques à suivre, à apporter une assistance technique et à mobiliser le soutien de la communauté internationale en faveur des pays d'Afrique, qui avaient besoin d'aide pour surmonter les difficultés posées par la polycrise mondiale et renforcer la résilience de leur économie.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 1 de l'ordre du jour)

25. Le 15 avril 2025, à la séance plénière d'ouverture, présidée par un vice-président (Allemagne) du Bureau, le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour provisoire de sa trente-quatrième session extraordinaire, tel que celui-ci figure dans le document TD/B(S-XXXIV)/1 (voir annexe I).

B. Adoption du rapport du Conseil du commerce et du développement

(Point 3 de l'ordre du jour)

26. Le 16 avril 2025, à la séance plénière de clôture, présidée par un vice-président (Équateur) du Bureau, le Conseil du commerce et du développement a adopté le rapport sur sa trente-quatrième session extraordinaire. Le rapport contiendrait le résumé du Président et les conclusions concertées, ainsi qu'une section consacrée aux questions de procédure et aux questions connexes. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale de son rapport à l'Assemblée générale, en tenant compte des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe I

Ordre du jour de la trente-quatrième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Le développement économique en Afrique – Libérer le potentiel commercial de l'Afrique : Stimuler les marchés régionaux et réduire les risques.
3. Adoption du rapport du Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

Participation*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la session :

Allemagne	Hongrie
Angola	Iran (République islamique d')
Arabie saoudite	Iraq
Arménie	Jamaïque
Australie	Japon
Bahamas	Jordanie
Bangladesh	Kenya
Belgique	Lesotho
Bhoutan	Liban
Bolivie (État plurinational de)	Lituanie
Brésil	Malaisie
Bulgarie	Maroc
Cameroun	Maurice
Chili	Mexique
Chine	Niger
Chypre	Pakistan
Colombie	Pays-Bas (Royaume des)
Congo	République arabe syrienne
Côte d'Ivoire	République de Corée
Équateur	Soudan du Sud
Estonie	Sri Lanka
État de Palestine	Suède
Éthiopie	Trinité-et-Tobago
Fédération de Russie	Tunisie
Finlande	Türkiye
Gabon	Venezuela (République bolivarienne du)
Grèce	Zambie
Guyana	Zimbabwe
Haïti	

2. Les membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil, étaient représentés à la session :

Saint-Siège

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Commission économique eurasienne
Union européenne
Organisation de la coopération islamique

4. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

International Network for Standardization of Higher Education Degrees

* La liste complète des participants porte la cote TD/B(S-XXXIV)/INF.1.